

# Calices et vases sacrés en verre

## État d'une recherche

Bernard Berthod

De nombreux musées conservent des vases liturgiques en verre ou en cristal<sup>1</sup>. Quelques-uns sont des objets d'art du Moyen-Âge et de la Renaissance mais la plupart a été réalisée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; il s'agit surtout de calices mais quelques patènes, ciboires et ostensoirs se rencontrent. La présente étude qui reste l'ébauche d'une recherche plus méthodique, s'est particulièrement intéressée à ce matériel qui interroge et prête le flanc à des explications fantaisistes<sup>2</sup> (fig. 1 et 2). Nous n'évoquerons pas la production artistique des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.



Calice, verre, moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Coll. part.



Calice, verre, 3<sup>e</sup> quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Trésor, cathédrale Saint-Lazare, Autun.

### 1. Emploi d'objets liturgiques en verre

1.1. Dans l'Antiquité paléo-chrétienne, la vaisselle de verre est utilisée pour la célébration liturgique car elle fait partie de l'équipement domestique de toutes les familles chrétiennes. Le *Liber pontificalis* signale des patènes de verre lors d'une célébration du pape Zéphyrin (+ 217) « fecit constitutum ecclesia et patenas vitreas ante sacerdotes in ecclesia et ministeros supportantes donec episcopus missas celebraret ante et sacerdotes adstantes sic missae celebrarentur. »<sup>3</sup> Dès l'Edit de Milan (314), elle est remplacée par des objets en métal à cause de sa fragilité.

<sup>1</sup> Liste non exhaustive : Autun, trésor de la cathédrale ; Bayeux, trésor de la cathédrale ; Beaune, musée du vin ; Délémont, Musée jurassien ; Forcalquier, musée municipal ; Fribourg, MAH ; Gourmois ; Lyon, musée de Fourvière ; Maastricht, Trésor de Saint-Servais ; Maiche ; Mours-Saint-Eusèbe, musée diocésain d'art sacré ; Munich, Residenz ; Neuchatel, MAH ; Paris, Louvre ; Saint-Flour, musée départemental de Haute-Auvergne ;

<sup>2</sup> Nous serions heureux de savoir si les membres d'*Europae Thesauri* conservent des pièces semblables dans leurs collections.

<sup>3</sup> Louis DUCHESNE, *Le Liber Pontificalis : Texte, introduction et*



Fig. 3 & 4 – Légende de saint Donat d'Arezzo. Huile sur toile, Ribera, 1652. Musée des beaux-arts, Amiens  
Légende de saint Donat d'Arezzo, détail

Cependant, dans un désir de pauvreté, certains clercs privilégient les matériaux simples et non précieux. C'est ainsi que, d'après saint Jérôme, le saint évêque de Toulouse, Exupère (+ 415), ayant vendu les vases sacrés pour secourir les pauvres, « nihil illo diutius qui corpus Domini canistro vimineo et sanguinem portat in vitro. »<sup>4</sup> De même, la légende de saint Donat, évêque d'Arezzo, rapportée par Jacques de Voragine dans sa *Légende dorée* (1261-1266) fait état d'un calice de verre utilisé par le saint ; calice qui se brise mais dont le contenu, le vin eucharistique, ne se répand pas ! cet épisode est illustré par Jusepe de Ribera<sup>5</sup> (fig. 3 et 4).

1.2. L'Interdiction du verre et des matériaux friables apparaît au VIII<sup>e</sup> siècle dans les textes canoniques ; cependant, nos musées conservent des vases réalisés en partie en verre ou en cristal, offerts par des princes à des sanctuaires insignes. Ce sont des objets taillés dans le cristal ou des pierres précieuses et montés sur un pied d'orfèvrerie,

à l'exemple de la coupe de saphir montée sur or conservée au trésor de la cathédrale de Monza<sup>6</sup> (fig. 5). A partir du XV<sup>e</sup> siècle, de grandes verreries réalisent des vases entièrement en verre souvent ornés d'émaux ou de peinture (fig. 6). Ces pièces somptueuses sont réservées à des personnalités ecclésiastiques ou à des sanctuaires insignes



Fig. 5 – Calice formé d'un saphir taillé au V<sup>e</sup> siècle monté sur un pied en or au XV<sup>e</sup> siècle. Trésor, cathédrale de Monza.

commentaire, Paris, Ernest Thorin, coll. Bibliothèque de l'École française de Rome, 1886, t. 1, p. 139.

<sup>4</sup> SAINT JÉRÔME, *Lettres*, CXXV, cité par Henri Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie sacrée et de liturgie*, Paris, 1926, t. II, 2, col. 1608.

<sup>5</sup> Miracle de saint Donat d'Arezzo. Jusepe de Ribera, 1652. MBA, Amiens, inv. M. P. Lav. 1894-242.

<sup>6</sup> Roberto CONTI, *Il Tesoro del Duomo di Monza*, Monza, 1983, p. 12-14.



Fig. 6– Calice, verre peint et doré, France, milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Wallace Collection, Londres.

et restent une exception, c'est le cas du calice dit du jeudi saint, réalisé au XVI<sup>e</sup> siècle et conservé à la Sacristie pontificale (fig. 7).



Fig. 7 – Calice, or, émaux, verre gravé. Sacristie pontificale. Avec l'aimable autorisation de SER Piero Marini, archevêque titulaire de Martirano.

1.3. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se rencontrent, en assez grand nombre, des calices entièrement en verre soufflé ou coulé et, plus rarement, des ciboires et même des ostensoirs. Ces vases ont la même forme que leurs contemporains métalliques : un large piétement, une tige interrompue par un nœud en balustre ou en poire et une coupe haute et étroite. Leur hauteur varie entre 25 et 35 centimètres. Leur utilisation interroge l'historien et le conservateur de musée d'art religieux. Si la plupart des vases présente un verre entièrement lisse, il s'en rencontre quelques-uns ayant un léger décor dans la forme même du verre comme les torsades

qui ornent le ciboire de Mours-Saint-Eusèbe (fig. 8) ou la tige d'un calice conservé au Musée de la Haute-Auvergne (Saint-Flour). Un calice conservé à la cathédrale d'Autun, daté du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle présente un décor plus achevé et proche du décor civil (fig. 9).



Fig. 8 – Ciboire, verre. Musée d'art sacré, Mours-Saint-Eusèbe.



Fig. 9 – Calice, verre, 1<sup>ère</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Trésor, cathédrale Saint-Lazare, Autun.

## 2. Vases liturgiques en verre de forme classique des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

### 2.1. Une tradition apologétique

Il n'existe pratiquement pas d'information sur l'emploi de la vaisselle liturgique en verre. Une fable s'est établie assez tôt au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, présentant ces calices et ciboires comme ayant été utilisés pendant la Révolution française, entre 1793 et 1799, par des prêtres réfractaires, c'est-à-dire n'ayant pas prononcé les divers serments imposés par le gouvernement révolutionnaire. Ces ecclésiastiques « hors-la-loi » célébraient la liturgie dans des lieux privés et au péril de leur vie, pour des fidèles partageant leur refus d'adhérer à l'Église constitutionnelle.

Compte tenu de la fragilité de ces objets et de leur taille, cette attribution paraît être une fable. Qu'en est-il vraiment ?

Il est certain que ces vases réalisés dès le dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle sont des succédanés ayant vocation à remplacer ceux en métal précieux ayant disparus. Cependant, cette disparition n'est pas anecdotique car les canons du concile de Trente (1542-1563) précisent bien que les saints mystères doivent être célébrés avec une vaisselle liturgique en métal précieux. Aussi est-il légitime de se poser la question de leur disparition.

## 2.2. Quelques éléments de réponse : les fontes royales

Une des premières causes, avant le vol ou la modestie de la paroisse, est les fontes organisées par l'administration royale dans un but fiscal. Les plus importantes sont diligentées entre 1672 et 1759, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV. Pour mémoire, nous citons les plus importantes qui ont laissé un grand vide dans les sacristies des églises françaises. L'édit royal du 26 avril 1672, décrété pour soutenir la guerre de Hollande est la première ayant eu une ampleur dévastatrice ; suivent en 1687, les édits royaux des 10 février et 16 mai ; en 1690, des fontes sont ordonnées pour faire face à la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697)<sup>7</sup>, cependant les vases sacrés sont partiellement épargnés. D'autres édits sont à noter, ceux des 14 décembre 1689, 22 mai 1691, mars 1700, et 1709.

Le règne de Louis XV est marqué par un épisode de fonte d'argenterie, en 1760, lors de la guerre de sept ans. Durant ces périodes, il y a donc pénurie d'objets liturgiques en métal précieux dont la réponse a été la réalisation de vases en étain, en céramique et en verre.

## 3. Les spoliations révolutionnaires

### 3.1. Le clergé français pendant la Révolution

A la suite du décret de la Constitution civile du Clergé qui prive l'Église de France de ses revenus, votée le 12 juillet 1790, le clergé en fonction est invité à prononcer un serment d'adhésion au décret. Il en résulte une division parmi les clercs aboutissant à deux « Églises » d'autant que le pape Pie VI rejette tardivement la Constitution et demande aux clercs de ne pas jurer sous peine d'anathème (10 mars 1791) ; le clergé qui se plie à la loi et prononce le serment forme l'Église constitutionnelle, Église nationale qui devient, en 1795, l'Église gallicane dite « des évêques réunis » ; le clergé qui ne prête pas les serments, appelé « clergé réfractaire »<sup>8</sup> qui reste sous l'autorité théorique des évêques nommés par le roi avant 1789 et dont la plupart est en exil.

<sup>7</sup> Louis XIV écrit personnellement à certains prélats pour expliciter sa demande et désamorcer les réticences ; par exemple, la lettre adressée à Henri Feydeau de Brou, évêque d'Amiens, le 17 février 1690, cité par Aurélien André, *Registre des délibérations capitulaires*, Arch. dép. Somme, 4 G 2979, p. 139-140

<sup>8</sup> Dit également *insermenté*.

### 3.2. Les spoliations révolutionnaires

Après s'être reconstitué à la fin du règne de Louis XV et sous celui de Louis XVI, le patrimoine liturgique va subir une perte très importante au cours de la décennie couvrant la période de la Révolution française. Le 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante décrète que « tous les biens du clergé sont à la disposition de la Nation ». Après inventaire et souvent l'accord d'une partie du clergé, un grand nombre d'objets liturgiques et de reliquaires partent à la fonte en ne gardant pour le culte que le nécessaire. Très peu de pièces sont épargnées, même celles ayant une grande importance historique ; en février 1790, le ministre Necker se plaint que les objets de la Sainte-Chapelle n'aient pas été livrés à la Monnaie<sup>9</sup>.

Le 14 août 1792, est voté le décret de vente des objets d'église en bronze : cloches, chandeliers, parements d'autel. Le 10 septembre, une nouvelle loi met à la disposition de la Nation « tout le mobilier, effets et ustensiles en or et en argent employés au culte. On ne doit conserver dans les églises qu'un soleil, un calice et un ciboire. »<sup>10</sup>

Les spoliations s'accroissent sous la Convention (septembre 1792 – octobre 1795) avec la volonté avouée de déchristianiser le pays. L'argenterie strictement nécessaires à l'exercice du culte est conduite à la fonte et les vêtements liturgiques sont brûlés pour récupérer le métal précieux des galons. Le Représentant en mission, Jacques Laplanche, prive non seulement du superflu mais du nécessaire la cathédrale de Bourges avec l'accord de l'évêque du Cher, Pierre Anastase Torné (+ 1797)<sup>11</sup>.

### 3.3. Pauvreté du clergé constitutionnel

Le clergé constitutionnel, relativement nombreux, est sans ressource<sup>12</sup>. En effet, le décret du 7 septembre 1792 supprime le casuel<sup>13</sup> ; puis, dès avril 1794, le salaire des prêtres constitutionnels n'est plus versé par l'État qui devait leur octroyer, selon les termes de la Constitution civile du Clergé, une pension en échange de la spoliation des biens ecclésiastiques. Le conventionnel Pierre-Joseph Cambon transforme ce fait en droit en faisant voter, le 18 septembre 1794, le fameux décret édictant que « la République française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte »<sup>14</sup>. Par décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), la Convention poursuit cette logique dans

<sup>9</sup> Jannic DURAND, « Heurs et malheurs, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, Paris, 2001, p. 240.

<sup>10</sup> Martine PLOUVIER, « Les fontes révolutionnaires d'argenterie et d'orfèvrerie, l'exemple du département de l'Aisne (1789-1794) », Philippe Bourdin (dir.) *Dire et vivre la rupture sous la Révolution française*, CTHS, 2024

<sup>11</sup> André LATREILLE, *L'église catholique et la Révolution*, Paris, 1946, t. 1, p. 137 et 151.

<sup>12</sup> Voir, par exemple, Dominique Prudhomme, « Pratique religieuse dans le pays de Caux sous le Directoire », Bernard Plonger (dir.) *Pratique religieuse dans l'Europe révolutionnaire*, Turnhout, 1988, p. 232-233.

<sup>13</sup> LATREILLE, *op. cit.*, t. 1, p. 137

<sup>14</sup> Certains historiens y voient la première « séparation de l'Église et de l'État ».



Fig. 10 – Coupe en cristal transformé en calice liturgique.  
 Cathédrale Saint-Etienne, Auxerre.  
 Fig. 11 – Pied en bois tourné soutenant la coupe.  
 Cathédrale Saint-Etienne, Auxerre.



son article 354 : « Nul ne peut être empêché d'exercer le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun. »

Pour survivre, le clergé est même obligé de vendre des objets abandonnés. Ainsi, à Chartres, l'huissier Juglet vend en 23 vacations, entre le 15 mai 1797 et le 9 août 1798, les objets liturgiques conservés à la cathédrale et « qu'un séjour dans la crypte avait gâté »<sup>15</sup>.

#### 3.4. Exemples d'utilisation

Après la chute de Robespierre et sous le Directoire (1795-1799), le clergé constitutionnel doit faire feu de tout bois et utilise des vases qui ont une forme liturgique reconnaissable mais sont rarement en métal précieux<sup>16</sup>. C'est ainsi que, courant 1793, la verrerie de brief d'Etoz (Doubs) livre de 184 vases liturgiques pour servir au culte constitutionnel<sup>17</sup>. A Sens, les sacristains bricolent et une coupe ancienne en cristal monté sur pied de bois tourné devient un calice qui « a servi pour célébrer la messe lors du rétablissement du culte dans la cathédrale en 1795 »<sup>18</sup> (fig. 10 et 11).

15 Vincent COCHET, *Trésors de la cathédrale de Chartres*, Chartres, 2002, p. 37.

16 Tout comme les évêques utilisent des crosses de bois ; Antoine Bouchier, évêque de Dordogne, sacré le 2 mars 1801 à Bordeaux, utilise une « crosse de bois qu'un tourneur a immédiatement façonnée... », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Périgueux*, Périgueux, t. 109, 1984, p. 274.

17 Charles Alfred MICHEL, « Les Verreries du Doubs », *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, n° 4, 1935, p. 263.

18 Célébration permise par le décret de la Convention du 3 ven-

#### 3.5. Conditions liturgiques du clergé réfractaire

Le monde réfractaire est loin d'être homogène et les situations diffèrent d'une région à l'autre ; cependant, les ecclésiastiques insermentés célèbrent la liturgie au péril de leur vie, au moins jusqu'en 1796 ; les cérémonies se tiennent la nuit dans des lieux privés ou en plein air. Après 1797, les lois s'étant assouplies, quelques réfractaires, dans certains diocèses, réinvestissent les églises restées disponibles mais leur précarité demeure. Compte tenu de la fragilité des grands calices qui nous intéressent et de leur haute taille, il paraît peu réaliste qu'ils aient été utilisés par ces prêtres.

Les quelques exemples connus d'ustensiles liturgiques en verre utilisés par les réfractaires sont des verres à boire, sur pied, donc civils et utilisés occasionnellement (fig. 12 et 13). Il semble qu'ils aient plutôt utilisé des objets plus résistants choisis parmi l'orfèvrerie civile, en argent ou en étain, comme le préconise André de Beaugerard, vicaire général de Charles Isidore de Mercy, évêque émigré de Luçon, aux prêtres réfractaires restés sur le territoire du diocèse : « ... dans les paroisses où il y a peu de propriétaires aisés, il sera sans doute difficile de se procurer des vases sacrés et des ornements ; une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou de quelque étoffe commune, des vases d'étain suffiront... »<sup>19</sup>

tôse an III (21 février 1795. Eugène Chartraire, *Inventaire du trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens*, Sens, Paris, Picard, 1897, p. 68.

19 Lettre du 30 mai 1791. AN D<sup>19</sup> 15,1, 123. Cité par Louis Delhommeau, *Le clergé vendéen face à la Révolution*, Paris, 1990, p. 104.

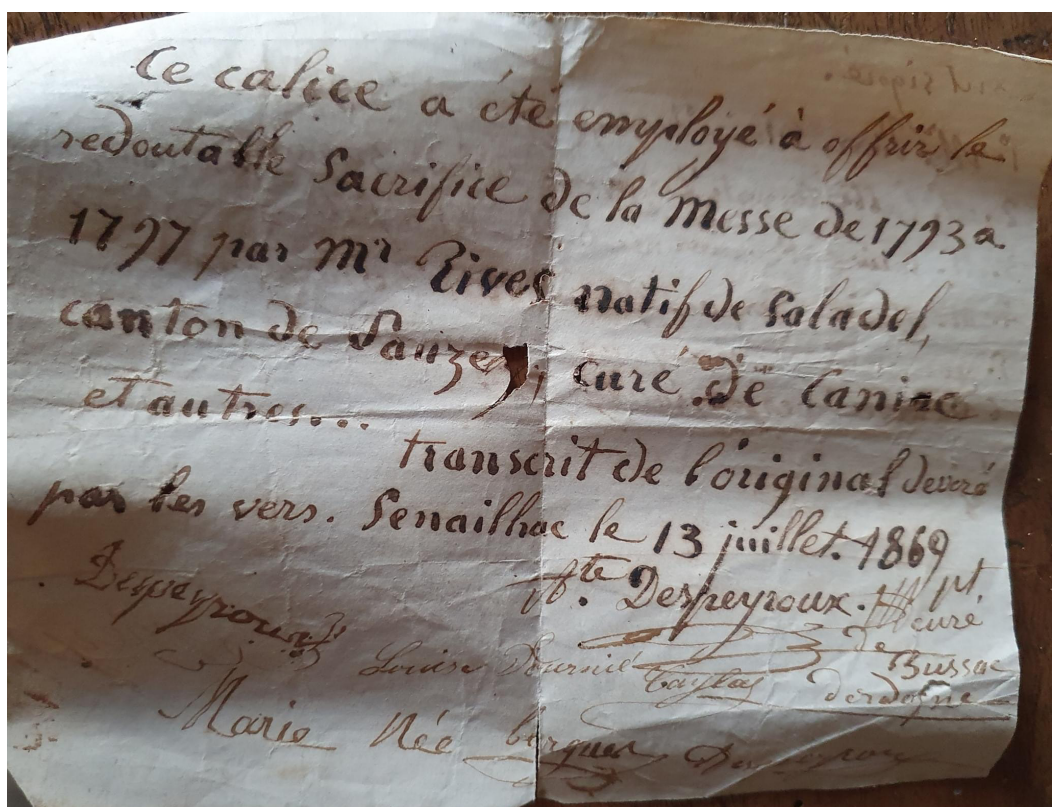


Fig. 12 – Verre à boire utilisé par M. Rivet, prêtre réfractaire, natif de Saladol, curé de Caniac. Lot, coll. part.

Fig. 13 – Attestation recopiée de l'original en 1869. Lot, coll. part.

#### 4. La fabrication

Plusieurs verreries fabriquant ce type d'objets sont connues<sup>20</sup>. Le calice de l'église de Maîche (Doubs) et deux ciboires, l'un à Gourmois et l'autre au Musée jurassien de Delémont proviennent de la verrerie de brief d'Etoz (Doubs). Les calice, patène et ciboire conservés au Musée d'art et d'histoire de Fribourg datés du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 14), proviennent de la verrerie de Valsaintes (Alpes-de-Haute-Provence) tout comme celui conservé à Forcalquier. En Normandie, la verrerie de Tanville (Orne), spécialisée en flaconnerie et active de 1532 à 1886, a aussi réalisé des calices en verre comme ceux conservés au Musée d'art sacré de l'Orne (fig. 15 et 16). C'est aussi le cas de la verrerie de Sèvres, devenue la Manufacture des cristaux de la Reine, installée au Creusot en 1786.



Fig. 14 – Verrerie de Valsaintes. Calice, Musée d'art et d'histoire, Fribourg (Suisse).

<sup>20</sup> Ce chapitre est loin d'être exhaustif et demande à être complété par une enquête systématique.



Fig. 15 – Verrerie de Tanville. Calice, Saint-Nicolas des bois, Musée d'art sacré de L'Orne.

Fig. 16 – Verrerie de Tanville. Ciboire, Saint-Nicolas des bois, Musée d'art sacré de L'Orne.



## Bibliographie

Jacqueline BELLANGER, *Verre d'usage et de prestige en France, 1500-1800*, Paris, Amateur, 1988, p. 291 et suiv.

Ingeborg KRUEGER, « On chalices and ciboria of glass », *Journal of Glass Studies*, 2016, n° 58

Ingeborg KRUEGER, *Calice, ciboire et patène en verre (Fin du XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Musée d'art et d'histoire de Fribourg, Fribourg, 2016.

Emmanuel RUIZ, *Orfèvrerie, trésor de la cathédrale de Bayeux*, Lyon, 2011, p. 78-79.

